



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-17396>

Département(s) de publication : 71

Annonce n° 26-17396

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-6793

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 20/01/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Le Grand Chalon

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24710058900115

Ville : Chalon-sur-Saône Cedex

Code postal : 71106

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 71

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réalisation d'une étude de lignes de covoiturage sur le territoire du Grand Chalon

Code CPV principal - Descripteur principal : 71000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Réalisation d'une étude de lignes de covoiturage sur le territoire du Grand Chalon. Marché non alloti. Le marché est décomposé en 2 tranches : - Tranche ferme : diagnostic et étude et chiffrage des scénarios • Phase 1 : diagnostic • Phase 2 : Etude et chiffrage des scénarios - Tranche optionnelle : Rédaction des pièces permettant le lancement des consultations et assistance pendant le délai de mise en concurrence Marché à prix mixtes : il s'agit pour partie d'un marché à prix global et forfaitaire et pour partie d'un accord-cadre mono-attributaire passé en application des articles R2162- 1 à 6 du Code de la commande publique et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Les montants contractuels de la partie traitée en accord cadre sont définis comme suit : - Montant minimum : 0 Euros HT ; - Montant maximum : 20 000 EurosHT. Le délai limite d'affermissement de la tranche optionnelle est de 12 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution de la tranche ferme. Le délai d'exécution de chacune des phases de la tranche ferme est de 2 mois et le délai d'exécution de la tranche optionnelle est de 6 mois.

Section 4 - Informations rectificatives

- La tranche optionnelle ne sera plus rémunérée par un prix global et forfaitaire ; elle fait désormais l'objet d'un bordereau de prix unitaires accompagné d'un détail quantitatif estimatif. Cette modification impacte les rubriques suivantes de l'avis : Dans la rubrique "description succincte du marché", lire : Marché à prix mixtes : il s'agit pour partie d'un marché à prix global et forfaitaire (tranche ferme) et pour partie d'un accord-cadre mono-attributaire passé en application des articles R2162- 1 à 6 du Code de la commande publique (pour une partie de la tranche ferme et la tranche optionnelle). La partie accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Les montants contractuels de la partie traitée en accord cadre sont définis comme suit : - Montant minimum : 0 Euros HT ; - Montant maximum : 30 000 Euros HT.
- Dans la rubrique 'informations complémentaires' : lire : Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 1. Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique : 60 % appréciée au regard des sous-critères suivants : - Sous-critère 1 : Pertinence de la méthodologie jugée au regard des informations portées dans la partie I du mémoire technique : 70% - Sous-critère 2 : Pertinence et adéquation des moyens humains affectés à la mission jugées au regard des informations portées dans le partie II du mémoire technique : 30% 2. Prix: 40% - Sous-critère 1 : montant forfaitaire total de la mission : 80 % - Sous-critère 2 : montant TOTAL des détails quantitatifs estimatifs : 20 %

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/02/2026